



## INFORMATION AUX MÉDIAS

### Val-de-Ruz prend ses responsabilités en renonçant aux illuminations de Noël

**Cet hiver, le manque d'énergie électrique risque de nous toucher. La Commune de Val-de-Ruz a décidé de renoncer aux illuminations de Noël et à celles des édifices communaux. De plus, dès début octobre 2022, elle augmentera la durée d'extinction de l'éclairage public. Les entreprises, les commerces et la population sont appelés également à économiser l'énergie.**

La Commune a été pionnière dans le domaine de l'extinction de l'éclairage public nocturne. Maintenant, une crise énergétique s'annonce et les collectivités publiques doivent prendre toutes leurs responsabilités. La meilleure économie d'énergie se concrétise par les kilowattheures que nous n'utilisons pas. L'Exécutif vaudruzien tient à faire preuve d'exemplarité et a décidé de renoncer à l'illumination des édifices communaux. De plus, elle n'installera pas de décorations de Noël lumineuses cette année. Le Conseil communal encourage également la population à renoncer à poser de telles décorations.

Afin de compléter cette mesure, la durée d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit sera étendue dès début octobre, dans le souci d'une utilisation toujours plus parcimonieuse de l'énergie. Ces démarches contribueront, parmi d'autres, à éloigner la perspective de délestages du réseau de distribution d'électricité, solution de dernier recours envisagée par les Autorités fédérales en cas de pénurie avérée.

Pour compléter l'effort collectif, les entreprises et les commerces sont invités à éteindre leurs enseignes et parkings après les heures d'ouverture. La contribution de tous les acteurs de l'économie et de la société est nécessaire au moment d'affronter une crise énergétique inédite.

En sachant pouvoir compter sur le sens civique de chacun, le Conseil communal remercie d'avance la population vaudruzienne de sa précieuse collaboration afin que chaque habitant puisse passer cet hiver sans coupure d'alimentation électrique, dommageable pour tous.

**Pour contact : M. François Cuche, conseiller communal, téléphone : 079 261 27 32.**

Val-de-Ruz, le 15 septembre 2022